



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E198635

VALABLE JUSQU'AU 16/01/2027

ÉDITÉ LE

25/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2020

Forme juridique : SAS

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE PUY EN VELAY 2020B00191

Siret : 883 331 043 00017

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 8800742-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP J04364V1244000/001619976/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP J04364V1244000/001619976/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : TARANIS

50 RUE PRINCIPALE
LE MONTEIL
43230 MAZERAT-AUROUZE

Téléphone : 06 49 44 28 89

Fax :

Portable : 06 49 44 28 89

Site Internet :

E-mail : charleychancelier@taranis-solutions.fr

Responsabilité légale :
CHANCELIER CHARLEY RICHARD PRÉSIDENT

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	17/01/2024
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	17/01/2023
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	19/06/2025
8611 PROB	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Plâtrier / Plaquiste)	18/03/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	17/01/2024
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	17/01/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	19/06/2025
o Isolation des combles perdus	17/01/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	18/03/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.